CD/PV.1172

Conférence du désarmement

2 mars 2010

Français

Compte rendu définitif de la mille cent soixante douzième séance plénière
Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 2 mars 2010, à 10 h 15

Président: M. Mikhail Khvostov ..... (Bélarus)

GE.10-60479 (F) 020211 040211

Merci de recycler

Le Président (*parle en russe*): Je déclare ouverte la 1172e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Permettez-moi tout d'abord, au nom de toutes les délégations à la Conférence du désarmement, d'exprimer nos condoléances aux familles des victimes du terrible tremblement de terre qui a frappé le Chili. Je prie la délégation chilienne de bien vouloir transmettre nos messages de condoléances et de sympathie au peuple et au Gouvernement chiliens. J'invite à présent la Conférence à observer une minute de silence en mémoire des victimes.

Une minute de silence est observée.

Le Président (*parle en russe*): Nous allons poursuivre nos séances tout au long de cette semaine. La Conférence écoutera les interventions de très hauts responsables représentant les États membres de cette instance. Leur présence ici et leur participation à nos travaux témoignent de l'appui sans ambiguïté qu'ils accordent à nos efforts communs alors que la Conférence du désarmement commence son travail de fond.

Je voudrais à présent, au nom de la Conférence et en mon nom personnel, souhaiter la bienvenue à notre premier orateur d'aujourd'hui, qui est M. Cho Hyun, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République de Corée. M. Cho Hyun, vous avez la parole.

M. Cho Hyun (République de Corée) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, c'est pour moi un grand honneur et un immense plaisir de prendre la parole aujourd'hui devant cette vénérable instance, qui est le siège des efforts internationaux de limitation des armements et qui a donné au monde des traités aussi essentiels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

La République de Corée, fervent partisan des efforts multilatéraux de désarmement et de non-prolifération, tient à féliciter l'Ambassadeur Mikhail Khvostov, du Bélarus, ainsi que les cinq autres membres de la plate-forme présidentielle, d'avoir accédé à la présidence aussi exigeante que cruciale de la Conférence du désarmement.

J'espère sincèrement que, grâce aux efforts conjoints de tous les États membres, une nouvelle vie pourra être insufflée à la Conférence et que celle-ci pourra être à la hauteur du qualificatif d'unique instance de négociation dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Permettez-moi d'assurer la Conférence de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation dans ses nobles efforts.

Les critiques se sont multipliées depuis dix ans pour déplorer le délitement du processus multilatéral de désarmement, cette décennie ayant même été qualifiée par certains de «décennie perdue». La Conférence du désarmement, qui est au cœur de ces critiques, a souvent été considérée comme une instance engluée dans l'impasse et les disputes. Il est particulièrement regrettable qu'en dépit de l'adoption tant attendue du programme de travail (CD/1864), en mai dernier, la Conférence n'ait pu surmonter ses divergences quant à la mise en œuvre du programme de travail et se soit montrée incapable de reprendre ses discussions de fond.

Pourtant, nous avons assisté à de nombreux signes tendant à montrer que le mécanisme international de désarmement entrait dans une nouvelle ère, mettant fin à une décennie de blocage. Le Gouvernement des États-Unis est fermement déterminé à faire preuve de davantage de dynamisme sur les questions de désarmement et de non-prolifération. Les perspectives d'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sont meilleures que jamais. En outre, un nouvel accord visant à remplacer le Traité sur la réduction des armements stratégiques (Traité START) sera prochainement conclu, et assorti de l'engagement ferme des deux plus grandes Puissances nucléaires de

procéder à de nouvelles réductions. Par ailleurs, beaucoup d'initiatives non gouvernementales, telles que la Commission internationale sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires et l'initiative Global Zero, confèrent un nouvel élan et apportent de nouvelles propositions en vue de l'élimination totale des armes nucléaires. Il semble qu'un consensus soit en train d'apparaître pour estimer qu'un monde exempt d'armes nucléaires représente un objectif réaliste.

Considérant tous ces éléments positifs, nous devons, je crois, n'épargner aucun effort pour parvenir à des résultats tangibles. J'ai hâte de voir la Conférence du désarmement se remettre au travail et accomplir sa mission unique. À cette fin, j'exhorte tous les États membres à faire preuve de souplesse et de volonté politique dans le but de parvenir à un consensus sur un programme de travail pour 2010 et commencer des négociations de fond à la date la plus rapprochée possible.

S'agissant des questions centrales dont est saisie la Conférence du désarmement, la République de Corée appuie fermement le document CD/1864, qui propose un examen équilibré et réaliste des sept points de l'ordre du jour de la Conférence et, en particulier, des quatre questions centrales. Tous les points de l'ordre du jour énumérés dans le document CD/1864 sont importants. Cependant, mon gouvernement attache une importance particulière à l'ouverture rapide de négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, car un tel traité sera non seulement une composante importante de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, mais aussi et surtout un outil de confiance mutuelle et de transparence.

Il est vrai que les points de vue divergent à ce sujet, de par des différences entre les environnements de sécurité et des perceptions des États. Cependant, il est également vrai qu'il y a consensus pour affirmer que cette question doit être traitée d'urgence. Dans ce contexte, je pense que le temps est venu de négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, et je tiens à rappeler à chacun d'entre nous ici que la Conférence du désarmement a un rôle particulier à jouer dans la résolution de cette question.

S'agissant du désarmement nucléaire, nous reconnaissons que des progrès significatifs ont été faits jusqu'à présent pour résoudre le problème des arsenaux nucléaires, que ce soit au niveau unilatéral ou bilatéral. Nous apprécions également les efforts actuels des États dotés d'armes nucléaires. Toutefois, dans le même temps, je pense que les États dotés d'armes nucléaires doivent démontrer leur attachement au désarmement nucléaire en prenant des mesures plus concrètes. Ce faisant, ils acquerront, je le crois, une autorité morale et une légitimité politique renforcées qui les autoriseront à exhorter les États non dotés d'armes nucléaires à s'associer à eux pour renforcer les normes de non-prolifération. Par ailleurs, il importe tout particulièrement que nous restaurions la confiance et alimentions l'esprit de coopération entre États dotés et non dotés d'armes nucléaires.

En outre, mon gouvernement appuie le concept de garanties négatives de sécurité, estimant que de telles garanties offrent un moyen pratique de faire reculer le sentiment d'insécurité éprouvé par les États non dotés d'armes nucléaires. Je crois que les États dotés d'armes nucléaires doivent apporter des garanties de sécurité crédibles aux États qui n'en sont pas dotés qui respectent scrupuleusement les obligations qui leur incombent au titre du TNP et des accords de garanties.

La République de Corée, qui est activement engagée dans un programme d'utilisation pacifique de l'espace, considère la sécurité spatiale, y compris la prévention d'une course aux armements dans cet environnement, comme un enjeu d'importance qui concerne de près la Conférence du désarmement. Je crois que l'examen de cette question à la Conférence du désarmement contribuera aux efforts internationaux entrepris pour combler les lacunes éventuelles de l'actuel régime régissant la sécurité spatiale.

Permettez-moi de saisir cette occasion de présenter à la Conférence un aperçu de la situation actuelle sur la péninsule coréenne. La résolution pacifique du problème nucléaire nord-coréen demeure essentielle pour assurer la paix et la sécurité en Asie du Nord-Est et préserver l'intégrité du régime mondial de non-prolifération. La République de Corée est fermement convaincue qu'une Corée du Nord nucléarisée ne sera pas tolérée. Mon gouvernement a recours à une double approche fondée à la fois sur le dialogue et sur les sanctions. À cette fin, la République de Corée a, en coopération avec la communauté internationale, scrupuleusement appliqué les résolutions du Conseil de sécurité dans le but de parvenir à une dénucléarisation de la Corée du Nord, tout en laissant la porte ouverte au dialogue.

Nous pensons que les pourparlers à six représentent le cadre le plus viable pour résoudre le problème nucléaire nord-coréen, et le problème nucléaire nord-coréen doit être résolu pacifiquement dans ce cadre. Dans ce contexte, nous exhortons la Corée du Nord à reprendre les pourparlers à six et à démontrer une attitude sincère dans le domaine de la dénucléarisation.

Le Président de la République de Corée, M. Lee Myung-bak, a proposé un «grand marchandage», qui démontre notre volonté de parvenir à un règlement global du problème nucléaire nord-coréen. À la différence de l'approche du passé, qui reposait sur l'application et la partialité, ce compromis vise à parvenir à un accord unique intégrant toutes les mesures afférentes à la dénucléarisation irréversible, complète et vérifiable de la Corée du Nord.

L'année 2010 est une année véritablement cruciale pour le désarmement et la non-prolifération. Je crois que la Conférence d'examen du TNP de 2010 doit indiquer clairement au monde qu'en dépit des difficultés le TNP est le plus solide des fondements pour le régime mondial de désarmement et de non-prolifération. La République de Corée fera de son mieux pour contribuer au succès de la Conférence d'examen du TNP.

Avec la Conférence d'examen, qui aura lieu dans deux mois à peine, la communauté internationale accorde à la Conférence du désarmement toute son attention. Chacun de nous a pour responsabilité première de donner suite à cet impérieux appel. Nous devons démontrer que la Conférence du désarmement est une composante précieuse du régime mondial de non-prolifération.

À cette fin, il importe de faire montre de souplesse et d'un esprit de coopération. Ne gâchons pas cette occasion. C'est animés de cette détermination que nous continuerons à placer nos espoirs dans la Conférence du désarmement et dans ses futures contributions au désarmement international et à la non-prolifération. La République de Corée demeure totalement engagée dans les nobles efforts faits par la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en russe*): Je remercie le Ministre des affaires étrangères de son importante déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Je vais maintenant suspendre la séance, le temps de raccompagner M. Cho Hyun.

La séance est suspendue à 10 h 30; elle est reprise à 10 h 35.

Le Président (*parle en russe*): Estimés collègues, il reste un orateur sur la liste d'aujourd'hui, à savoir la Vice-Représentante permanente de la Norvège, M^me^ Hilde Skorpen, et je lui donne la parole.

M^me^ Skorpen (Norvège) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, la Norvège, qui a présidé la deuxième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (ou Convention sur les mines antipersonnel), est heureuse de prendre la parole devant la Conférence du désarmement à la date anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention.

Il y a onze ans, l'entrée en vigueur de la Convention sur les mines antipersonnel a été un moment historique: un accord global visant à interdire une arme en raison des effets qu'elle provoque et des conséquences humanitaires inacceptables de son emploi, pendant et après les conflits.

La deuxième Conférence d'examen, qui s'est déroulée en Colombie du 30 novembre au 4 décembre 2009, et connue sous le nom de Sommet de Cartagena, a adopté une déclaration intitulée: «Un engagement commun en faveur d'un monde sans mines», dans laquelle les États parties à la Convention réaffirment leur objectif consistant à faire en sorte qu'il n'y ait plus de nouvelles victimes en nettoyant toutes les zones minées et en détruisant toutes les mines antipersonnel encore stockées dès que possible. Les États parties se déclarent convaincus que nous parviendrons à cet objectif de notre vivant. En outre, les États parties, guidés par les succès collectifs, se sont engagés à renforcer les efforts faits pour surmonter les difficultés subsistantes. Ils ont également adopté le Plan quinquennal d'action de Cartagena pour améliorer et orienter la mise en œuvre de la Convention.

Au cours des dix dernières années écoulées, nous avons fait des progrès considérables, même si des difficultés demeurent. Permettez-moi de préciser ce point en citant la Déclaration de Cartagena:

> Le nombre de personnes tuées ou blessées par des mines antipersonnel a considérablement diminué depuis l'entrée en vigueur de la Convention en 1999.
>
> Les rescapés sont mieux soignés et leurs droits de l'homme ont été renforcés. Les rescapés qui participent activement à la vie de leurs communautés et aux travaux relevant de la Convention sont pour nous des sources d'inspiration.
>
> D'innombrables morts et mutilations ont été évitées grâce à la destruction de plus de 42 millions de mines antipersonnel stockées et au nettoyage de vastes zones minées. Nous sommes fiers de ce résultat humanitaire et de notre contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.
>
> Notre but est l'adhésion universelle à la Convention. Cent cinquante-six États y sont déjà devenus parties et n'emploieront plus jamais de mines antipersonnel. Presque tous les autres États respectent la norme mondiale qu'elle a établie. Les efforts faits pour convaincre les autres acteurs de ne pas employer de mines antipersonnel portent des fruits.
>
> Nous sommes fiers de ce que la Convention a renforcé le droit international humanitaire et inspiré la mise au point d'autres instruments de protection des civils.
>
> Ces succès résultent du partenariat que nous avons établi entre les États touchés et les autres États, les organisations internationales et la société civile.
>
> **Les populations continuent à être exposées aux risques.**
>
> Malgré de grands efforts et de nombreux progrès, nous n'avons pas encore été capables de tenir toutes les promesses que, en tant qu'États parties à la Convention, nous avons faites aux victimes des mines et aux personnes qui font face tous les jours aux risques que présentent les mines antipersonnel.
>
> Des milliers de femmes, filles, garçons et hommes sont blessés ou tués chaque année par des mines antipersonnel. Les personnes vivant dans les zones touchées restent exposées à des risques et le développement de leurs communautés est entravé par la présence des mines antipersonnel.
>
> Un petit nombre d'États non parties et plusieurs acteurs non étatiques armés continuent d'employer des mines antipersonnel, générant ainsi de nouveaux défis humanitaires et des souffrances continues.

Tant que des populations resteront exposées à des risques, nous devrons faire plus pour atteindre notre objectif. Le respect des dispositions joue un rôle déterminant.

Un monde sans mines est possible.

Notre action reste guidée par les exigences humanitaires qui ont conduit à élaborer la Convention.

Nous veillerons à la participation et à l'intégration pleines et effectives des victimes des mines dans la vie sociale, culturelle, économique et politique de leurs communautés. Nous fonderons nos efforts d'assistance aux victimes sur les normes internationales les plus élevées pour faire respecter les droits et libertés fondamentales des rescapés et des autres personnes handicapées.

Nous ferons en sorte que tous les efforts visant à appliquer la Convention soient faits avec la participation des jeunes et des personnes âgées, des femmes et des hommes, des filles et des garçons, et tiennent compte de leurs vues. La dignité et le bien-être des rescapés, de leurs familles et de leurs communautés seront au centre de nos efforts.

Nous réaffirmons notre objectif consistant à faire en sorte qu'il n'y ait plus de nouvelles victimes en nettoyant toutes les zones minées et en détruisant toutes les mines antipersonnel encore stockées dès que possible. Nous condamnons tout emploi de mines antipersonnel par quelque acteur que ce soit, y compris des acteurs armés non étatiques.

Nous appelons tous les États qui ne sont pas encore parties à la Convention à rejoindre la vaste majorité des États dans notre lutte contre ces armes.

Nous tirerons parti des synergies avec d'autres instruments du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme.

Nous poursuivrons et renforcerons notre coopération avec les organisations internationales et la société civile pour améliorer l'application de la Convention.

Nous mobiliserons les ressources nationales et internationales nécessaires et œuvrerons ensemble pour atteindre notre objectif commun.

Nous appelons le monde à se joindre à notre engagement commun en faveur d'un monde sans mines.

Ma délégation l'a très récemment déclaré ici même, il y a de nombreux enseignements à tirer de nos travaux dans le domaine du désarmement humanitaire, en particulier sur la Convention sur les mines antipersonnel et la Convention sur les armes à sous-munitions. Lorsqu'ils travaillent ensemble, gouvernements et acteurs de la société civile peuvent former de puissantes alliances et produire des résultats concrets si nous travaillons sur les faits et les réalités, sur la base d'une détermination à changer les choses.

Dans ce contexte, permettez-moi de commenter la demande adressée par la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, qui a souhaité délivrer elle-même sa déclaration le 8 mars. Depuis des années, la Conférence du désarmement examine cette demande, et seuls quelques rares États s'y opposent.

La Conférence a été le théâtre d'événements positifs au cours de l'année écoulée, événements qui montrent que la société civile peut jouer un rôle positif dans les travaux de la Conférence. Je crois que la Conférence aurait bien plus à gagner de la participation de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté à ses travaux que celle-ci n'a profité de sa présence silencieuse ici.

Il est grand temps d'autoriser une représentante de la Ligue internationale des femmes à lire la déclaration de son organisation, à l'occasion de cette journée unique dans l'année. C'est aussi une façon pour chacun de nous de montrer − modestement, certes − que nous prenons au sérieux la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur la promotion du rôle des femmes dans la sécurité.

Le Président (*parle en russe*): Je remercie la représentante de la Norvège de sa déclaration, dont la Conférence a pris bonne note.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je donne la parole à l'Ambassadeur de l'Algérie.

M. Jazaïry (Algérie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole depuis votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, permettez-moi de saisir cette occasion de vous féliciter très chaleureusement, et aussi de remercier très sincèrement votre prédécesseur pour sa contribution au service de la Conférence. Ma délégation est pleinement convaincue que les efforts conjoints des six présidents de cette année permettront de faire en sorte que cette année se distingue de toutes les autres par des progrès résolus de notre part, ce à quoi nous avons été invités par le Secrétaire général de cette instance au cours d'une de nos précédentes séances.

Je voudrais dire que je partage la préoccupation exprimée par la représentante norvégienne au sujet de la commémoration de la date anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les mines antipersonnel. Je tiens à souligner l'impact considérable que la société civile a exercé dans la réalisation du noble objectif de cette Convention, et à souhaiter par conséquent, à l'image de la représentante norvégienne, que la Conférence donne aux ONG la possibilité de mobiliser leur énergie pour l'aider à aller de l'avant.

Il y a quelques jours, devant une autre instance, j'ai entendu l'Ambassadeur du Brésil faire part de sa stupéfaction en observant que certains des pays parmi les plus véhéments à prôner une participation accrue des ONG au Conseil des droits de l'homme, en particulier, étaient justement ceux qui s'opposaient à la participation de ces mêmes ONG à la Conférence du désarmement. Si nous avons confiance en la société civile, nous devons pouvoir lui donner la possibilité de s'exprimer dans les deux cadres, et j'espère donc sincèrement que nous pourrons appliquer pleinement les mêmes règles à toutes les instances de l'ONU en donnant aux ONG la possibilité de faire entendre leur voix.

Si mon point de vue diffère de celui de la représentante norvégienne, c'est bien sur la question des armes à sous-munitions. Cette question ne comporte pas les mêmes enjeux que la Convention sur les armes à sous-munitions. La façon dont la question des armes à sous-munitions a été traitée donne aux pays les plus avancés la possibilité de remplacer les armes à sous-munitions par des armes tout aussi dangereuses, et je crois par conséquent qu'il serait utile, à un moment donné, de se demander pourquoi la Convention sur les armes à sous-munitions n'a pas exercé un attrait aussi fort que la Convention sur les mines antipersonnel. Dans mon pays, des gens qui connaissent bien mieux que moi les tenants et les aboutissants techniques de cette question m'ont expliqué qu'il y avait certaines objections, et il serait utile que nous puissions les aborder dans un cadre informel, car, pour faire une déclaration en forme de profession de foi, les armes à sous-munitions sont particulièrement cruelles, et il serait judicieux de trouver un moyen d'interdire à la fois toutes les armes à sous-munitions et toutes les armes susceptibles d'en tenir lieu.

Le Président (*parle en russe*): Je remercie l'Ambassadeur de l'Algérie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Gartshore (Canada) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je tiens à vous adresser les félicitations et les remerciements du Canada pour votre accession à la présidence de la Conférence. Je voudrais m'associer aux orateurs précédents dans la quête d'un moyen d'inviter la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté à donner lecture de ses propres déclarations dans cette salle, et aussi faire miennes les observations de mon homologue norvégienne concernant la Convention sur les mines antipersonnel.

Le Président (*parle en russe*): Je remercie le représentant du Canada, et je donne la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Jon Yong Ryong (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole depuis votre accession à la présidence, permettez-moi, au nom de ma délégation, de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Je vous souhaite le plein succès dans vos efforts et vous assure de l'appui et de la coopération sans faille de ma délégation. Permettez-moi également de remercier chaleureusement le Président sortant, l'Ambassadeur du Bangladesh, des efforts inlassables qu'il a faits pour faire avancer nos travaux.

Ma délégation a demandé la parole pour faire une brève observation concernant la déclaration que vient de faire le Vice-Ministre adjoint des affaires étrangères de la Corée du Sud. Il n'était pas de notre intention de nous exprimer aujourd'hui, mais son outrance m'a contraint à demander la parole.

Ma délégation rejette totalement le contenu de cette déclaration, qu'elle considère comme une provocation grave. Son allusion ne facilite en rien les travaux de la Conférence du désarmement, et elle est contraire aux attentes de l'ensemble des délégations, qui aspirent à l'élaboration d'un programme de travail pour 2010. Il est difficile de dire si cette outrance est le résultat de son ignorance de la raison pour laquelle la République populaire démocratique de Corée accélère la mise en œuvre de son programme de dissuasion nucléaire ou si elle s'explique par de véritables assertions formulées sous le couvert d'une ignorance feinte.

Ma délégation ne doute pas que la Corée du Sud est pleinement consciente de la nature du problème nucléaire et des pierres d'achoppement qui empêchent sa résolution, ni de ce qu'il faudrait faire pour le résoudre, ni de la façon dont il faudrait procéder pour le résoudre de façon à garantir la paix et la sécurité sur la péninsule coréenne et dans toute la région. Par ailleurs, la Corée du Sud sait très bien pourquoi les pourparlers à six ont échoué et pourquoi la République populaire démocratique de Corée s'est retirée du TNP, ce qui n'a pas empêché son représentant de déformer la réalité et la vérité.

Le problème nucléaire de la péninsule coréenne doit être réglé entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique, car il est le produit de la politique menée par les États-Unis à l'égard de la République populaire démocratique de Corée. Ce sont les États-Unis qui ont tenté d'employer l'arme nucléaire pendant la guerre de Corée dans le but d'éliminer la République populaire démocratique de Corée, et ce sont encore les États-Unis qui ont mené d'incessantes manœuvres de guerre nucléaire prenant pour cible la République populaire démocratique de Corée, y compris au début du XXI^{e} siècle, après l'avoir désignée comme cible d'une attaque nucléaire préventive. Sans l'hostilité et la menace nucléaire permanentes des États-Unis, la République populaire démocratique de Corée, mon pays, n'aurait pas été contraint de chercher à mettre en place une dissuasion nucléaire.

Telle étant la réalité des faits, la Corée du Sud fait beaucoup de bruit en proposant un soi-disant «grand marchandage», sans faire le moindre reproche aux États-Unis. Elle devrait savoir que la question nucléaire sur la péninsule coréenne doit se résoudre entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique, mais elle a pris

la peine de colporter ladite offre, alors que les autres étaient sceptiques à ce sujet et la trouvaient irréalistes.

La situation actuelle prouve que le déblocage du processus de règlement du problème nucléaire sur la péninsule coréenne exige des États-Unis qu'ils renoncent à leur politique hostile vis-à-vis de la République populaire démocratique de Corée.

Pour parler franchement une nouvelle fois, la Corée du Sud se trompe gravement en faisant le calcul que la République populaire démocratique de Corée accepterait la soi-disant «offre» de «normalisation des relations» avec qui que ce soit moyennant une quelconque «aide économique». La dissuasion nucléaire mise en place par la République populaire démocratique de Corée représente un facteur de dissuasion efficace pour préserver la paix et la stabilité sur la péninsule coréenne et dans toute l'Asie du Nord-Est. Cette force de dissuasion nucléaire, qui s'inscrit dans le cadre de la légitime défense, sera maintenue et développée dans le but de protéger la souveraineté et la dignité de la nation tant que persisteront la menace et la politique insidieuse nucléaire des États-Unis.

Il est illusoire d'attendre de la République populaire démocratique de Corée qu'elle démantèle son programme nucléaire sans que les États-Unis renoncent à leur politique hostile à son égard. La question nucléaire ne pourra trouver de véritable solution que lorsque l'ensemble de la péninsule coréenne et le reste du monde auront été dénucléarisés.

Ma délégation saisit cette occasion d'exprimer l'espoir que ces déclarations de haut niveau contribueront aux travaux de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en russe*): Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée de sa déclaration. L'orateur suivant sur notre liste est le représentant de la Suède. Je lui donne la parole.

M. Hellgren (Suède) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter et de vous assurer de l'indéfectible soutien de ma délégation. Je prends la parole pour appuyer les interventions des représentants de la Norvège, de l'Algérie et du Canada concernant la possibilité d'ouvrir la porte de la Conférence du désarmement à la société civile et le geste fort modeste que sollicite la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, qui demande simplement de pouvoir être autorisée, cette année, à lire sa déclaration elle-même et non par le truchement d'un représentant d'un membre de la Conférence ou du secrétariat.

Ma délégation encourage vivement les délégations qui hésitent encore à franchir ce pas très modeste à reconsidérer la question. Nous espérons sincèrement que la semaine prochaine, nous n'aurons pas, comme c'est le cas depuis des années, à prendre la parole pour regretter une nouvelle fois que cette décision modeste n'ait pu être prise. Nous espérons qu'à la même date l'année prochaine la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté pourra lire elle-même sa propre déclaration.

Le Président (*parle en russe*): Je remercie le représentant de la Suède, et je donne la parole au représentant de l'Autriche.

M. Strohal (Autriche) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de ma délégation, de vous exprimer toute notre sympathie et tout notre appui dans l'exercice de vos fonctions de Président de la Conférence du désarmement.

Je voudrais très brièvement ajouter ma voix à celles qui ont souhaité que la coalition des ONG soit autorisée à faire elle-même sa déclaration, pour en finir enfin avec cet anachronisme qui veut que certains d'entre nous soient autorisés à prendre la parole dans cette salle alors que les autres doivent se contenter de parler par l'intermédiaire de truchements. Nous devons, au contraire, saluer leur intérêt constant pour la Conférence et

coopérer plus activement avec eux. Ce petit geste consistant à leur donner la possibilité de se faire entendre est véritablement le minimum que cette instance peut faire.

Puisque j'ai la parole, j'en profite également pour m'associer à mon collègue algérien et, il va sans dire, à ma collègue norvégienne, s'agissant de l'importance de la Convention sur les mines antipersonnel. Je voudrais aussi ajouter un mot pour dire notre satisfaction au sujet de la Convention sur les armes à sous-munitions. Comme beaucoup d'entre vous le savent, cette Convention a été signée par plus de 100 États. Elle a reçu les 30 ratifications nécessaires à son entrée en vigueur, qui deviendra effective le 1er août prochain. Nous attendons donc avec impatience la première réunion des États parties, qui devrait avoir lieu d'ici la fin de l'année. Nous sommes convaincus qu'il s'agit là d'une évolution positive qui contribuera certainement, nous l'espérons, à susciter de nouvelles ratifications, et que la première réunion des États parties sera des plus productives. Nous comptons certainement sur une dynamique comparable à celle qu'a connue la Convention sur les mines antipersonnel.

Le Président (*parle en russe*): Je remercie le représentant de l'Autriche, et je donne la parole à la délégation irlandaise.

M. O'Shea (Irlande) (*parle en russe*): Monsieur, puisque je prends la parole pour la première fois sous votre présidence, permettez-moi de saisir cette occasion de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Je tiens à vous assurer, ainsi qu'aux autres présidents de cette année, que ma délégation coopérera pleinement avec vous.

Permettez-moi de me joindre aux représentants de la Norvège et de l'Algérie, ainsi qu'aux autres orateurs qui se sont exprimés pour souhaiter que les représentants des ONG soient autorisés à prendre la parole devant la Conférence, comme suite à la demande adressée le 9 mars.

S'agissant de la Convention sur les armes à sous-munitions, je voudrais également souligner que de nombreux États ont déjà signé et ratifié cet instrument, mais l'Ambassadeur de l'Autriche m'a devancé. Je suis convaincu que le nombre d'États parties à la Convention continuera d'augmenter.

Le Président (*parle en russe*): Je remercie le représentant de l'Irlande de sa déclaration, et je note avec satisfaction qu'il l'a faite dans une des langues officielles de mon pays. Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Al-Nuqari (République arabe syrienne) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi de me joindre aux orateurs précédents pour vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence, et de vous souhaiter le plein succès, ainsi qu'à votre délégation.

Je voudrais également, très brièvement, me joindre à tous ceux qui estiment que l'organisation non gouvernementale représentant les femmes devrait être autorisée à s'exprimer directement devant la Conférence.

Le Président (*parle en russe*): Je remercie le représentant de la République arabe syrienne, et je donne la parole à l'Ambassadeur de l'Allemagne.

M. Hoffmann (Allemagne) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je serais ravi de faire ma déclaration en russe, et je félicite notre collègue irlandais. Je vous félicite d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement, et vous promets un appui sans faille.

Je voudrais également m'associer à ceux qui ont pris position en faveur des ONG et, en l'occurrence, de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, souhaitant

qu'elle puisse faire sa déclaration elle-même ici. Je crois que les ONG ont un rôle très important à jouer, et nous reconnaissons ce rôle en tant que tel.

Enfin, je voudrais faire une brève déclaration concernant les armes à sous-munitions. Nous célébrons l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes à sous-munitions, et nous nous réjouissons de cette occasion de débattre des questions qui ont été soulevées par l'Ambassadeur de l'Algérie dans ce contexte. Je crois qu'il serait opportun de pouvoir examiner ces questions en temps voulu.

Le Président (*parle en russe*): Je remercie l'Ambassadeur de l'Allemagne de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Je donne la parole au Mexique.

M. Gómez Camacho (Mexique) (*parle en espagnol*): Tout d'abord, Monsieur le Président, le Mexique s'associe aux félicitations que nos distingués collègues vous ont adressées, et, comme eux, vous assure de son appui à votre présidence. Très brièvement, le Mexique tient à exhorter les délégations qui, jusqu'à présent, se sont opposées à la participation de la société civile aux travaux de la Conférence à reconsidérer leur position. Comme l'a si bien dit notre collègue algérien, il est temps de remédier à cette incohérence incompréhensible qui règne dans le système des Nations Unies s'agissant de la participation de la société civile. Il me semble que la participation de la société civile à cette instance, de même qu'aux autres instances, constitue pour elle une façon de contribuer à nos travaux. Absolument rien de ce que nous faisons ici ne mérite d'être caché, au contraire. Nous devons ouvrir nos portes et permettre à la société civile de participer à nos travaux, ce qui serait constructif et plus que souhaitable. Espérons que nous pourrons le faire la semaine prochaine.

Le Président (*parle en russe*): Je remercie le représentant du Mexique de sa déclaration. Je vois que l'Ambassadeur des Pays-Bas souhaite s'exprimer, et j'ai le plaisir de lui donner la parole.

M. Van den Issjel (Pays-Bas) (*parle en russe*): Merci.

(*L'orateur poursuit en anglais.*)

Monsieur le Président, je vous souhaite le plein succès dans votre difficile tâche. Je serai très bref. Dans le passé, nous avons entendu dans cette salle des commentaires et des discours concernant les discours du désarmement au XXI^{e} siècle. Pour les Pays-Bas, «ouverture» et «transparence» sont les mots clefs dans ce domaine, et une participation accrue de la société civile à nos travaux est bien évidemment essentielle. C'est pourquoi nous prions instamment les délégations qui semblent encore réticentes à l'idée d'accéder à la demande de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté à reconsidérer leur position.

Le Président (*parle en russe*): Je remercie l'Ambassadeur des Pays-Bas de sa déclaration, et je donne la parole au représentant du Pakistan, l'Ambassadeur Akram.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je voudrais très brièvement m'associer à tous ceux qui ont appuyé la proposition norvégienne visant à donner la possibilité à la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté de s'exprimer devant la Conférence, et nous appuyons également l'idée d'une participation renforcée des ONG à nos travaux.

Le Président (*parle en russe)*: Je remercie l'Ambassadeur du Pakistan de sa déclaration et de ses remarques, et je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Vasiliev (Fédération de Russie) (*parle en anglais*): À la différence du représentant de l'Irlande, je n'ai d'autre choix que de m'exprimer en russe.

(*L'orateur poursuit en russe*.)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais m'associer aux chaleureuses félicitations qui vous ont été adressées et vous souhaiter le plein succès dans vos travaux.

S'agissant de la proposition que nous venons d'entendre concernant les déclarations des organisations non gouvernementales et, plus spécifiquement, de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, nous appuyons bien entendu pleinement cette proposition, notamment parce que la Russie est un des rares pays à avoir fait du 8 mars un jour férié national. Outre que nous célébrons ce jour férié, nous offrons des fleurs à nos chères femmes. J'invite tous les hommes ici présents à apporter des fleurs le 8 mars et à les offrir à leurs collègues féminines. Pour ma part, je suis heureux d'être entouré de collègues aussi charmantes.

Dans le même temps, je voudrais proposer de consacrer une de nos séances officieuses, voire même une séance officielle, à la question de la participation des organisations non gouvernementales aux travaux de la Conférence du désarmement, afin d'établir des normes communes régissant cette participation.

S'agissant des autres déclarations que nous avons entendues, notamment en ce qui concerne la Convention sur les armes à sous-munitions et la Convention sur les mines antipersonnel, je crois, je le dis à nouveau, que ces thèmes pourraient être débattus lors de discussions thématiques à la Conférence, voire dans d'autres instances.

Le Président (*parle en russe*): Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration qui, me dit-on, a été faite dans un russe parfait, et de sa proposition (très importante à mon avis) concernant l'examen de la question de la participation des organisations non gouvernementales aux travaux de la Conférence.

Permettez-moi, une nouvelle fois, de vous demander si une délégation souhaite prendre la parole. Cela ne semble pas être le cas.

D'autres points de vue doivent-ils encore s'exprimer en ce qui concerne la participation, à la séance plénière du 9 mars prochain, d'une représentante de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, dans le contexte de la Journée internationale des femmes?

Je crois que la majorité des orateurs d'aujourd'hui − tous, en fait − sont favorables à cette idée, et il me semble que la Conférence est prête à approuver cette position. Si tel est le cas, vous aurez grandement facilité la tâche du Président.

Puis-je considérer que la Conférence …

Le représentant des États-Unis demande la parole.

M. Larson (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je crois que notre collègue russe a fait une bonne remarque. Nous approuvons et appuyons résolument les notions de transparence et d'engagement. La question qui se pose à nous, je crois, et qui mérite en effet un large débat, est de savoir si nous avons vraiment besoin d'envisager de renforcer la participation des ONG en général, si le fait de créer certaines exceptions constitue ou non un précédent, et si oui ou non nous revenons à la procédure adoptée l'année dernière, consistant à donner aux ONG la possibilité de faire des déclarations au cours d'une séance spécifique. Nous réservons par conséquent notre position à ce stade, en attendant d'en savoir plus sur les répercussions d'une telle décision.

Le Président (*parle en russe*): Je donne la parole au Secrétaire général de la Conférence, M. Ordzhonikidze, et je remercie le représentant des États-Unis de sa déclaration.

M. Ordzhonikidze (Secrétaire général de la Conférence et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU à la Conférence) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, il serait bien sûr logique de disposer d'un document qui préciserait certains droits et certaines restrictions concernant les ONG. De tels documents existent probablement au sein d'autres organes de l'ONU. Dans le même temps, je voudrais rappeler à la Conférence que d'autres organes de l'ONU sont bienveillants à l'égard des ONG qui souhaitent participer à leurs travaux. Si nous voulons que le désarmement progresse, si nous voulons que le désarmement connaisse effectivement des évolutions, nous devons appuyer la société civile. C'est une obligation. Dans le monde d'aujourd'hui, la société civile est un acteur de poids dans les relations internationales.

J'appelle donc la Conférence à envisager d'autoriser la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté à faire sa déclaration le 8 mars, Journée internationale des femmes. Pour ma part, je suis quelque peu troublé lorsque je dois lire ces déclarations, et j'ai parfois le sentiment que, lorsque le Président les lit, il n'est pas non plus très à l'aise. Pour être franc, je crois que, sans créer de précédent, une telle décision pourrait être prise par courtoisie envers les femmes à l'occasion de leur journée internationale. Après cela, nous devrons toutefois nous demander sérieusement sur ce que doivent être les droits, obligations et limites concernant toutes les ONG qui souhaiteront prendre la parole devant la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en russe*): Je remercie le Secrétaire général de la Conférence de sa déclaration, et je donne la parole à l'Ambassadeur du Brésil.

M. Macedo Soares (Brésil) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je m'abstenais de parler sur la question de la participation des ONG, mais je partais du principe qu'il n'y aurait aucune difficulté, quoiqu'ayant remarqué que beaucoup de délégations exprimaient leur point de vue et qu'il y avait peut-être finalement des difficultés. C'est pourquoi j'ai décidé de prendre la parole et d'exprimer l'appui de ma délégation à la participation directe des ONG.

Dans ce cas précis, nous avons reçu une demande d'une organisation. La question de la place des ONG dans la vie internationale n'est pas simple. Je dirais tout d'abord que je me sens comme un représentant de la société civile, tant juridiquement qu'à tous autres égards, et je sais aussi par expérience qu'il y a des années, lorsque la présence et la participation directe des ONG aux négociations et discussions multilatérales se développaient, d'abord dans le domaine de l'environnement, puis dans celui des droits de l'homme, il était difficile de s'adapter à ces nouvelles forces d'intervention. La participation des organisations non gouvernementales à ces débats, qui sont parfois très difficiles, a été parfois très utile, parfois moins, mais souvent utile, et je suppose qu'elle le restera dans l'avenir.

J'ai déjà indiqué qu'il me paraissait étrange que les organisations non gouvernementales puissent participer aux débats sur des questions aussi vastes que l'environnement ou les droits de l'homme, et que leur participation soit aussi limitée sur ce qui constitue peut-être le problème le plus sérieux de l'humanité, à savoir celui des armes nucléaires.

Je crois donc que nous ne pouvons pas bloquer cette participation. Monsieur le Président, peut-être que vous pourriez, dans les jours qui viennent, engager des consultations avec les délégations qui éprouvent des difficultés sur ces questions et tenter de trouver le meilleur moyen de donner davantage de crédit à la Conférence du désarmement. Il serait, je crois, plus facile d'examiner la question en séance plénière. Mais je suis convaincu que nous pouvons engager un processus dans le cadre des limites naturelles et appropriées, en autorisant la participation directe de l'ONG qui a demandé à pouvoir s'exprimer en séance plénière.

Le Président (*parle en russe*): Je remercie l'Ambassadeur du Brésil. Je vois qu'aucune délégation ne souhaite prendre la parole, et je donne donc la parole au représentant de la Suisse, qui sera suivi de l'Ambassadeur de l'Algérie.

Je vois que l'Ambassadeur de procédure a souhaité prendre la parole sur un point de procédure. Je vous prie de m'excuser, et je lui donne la parole.

M. Jazaïri (Algérie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je prie l'orateur suivant de bien vouloir m'excuser de soulever un point de procédure, mais le Secrétaire général de la Conférence vient de proposer que, sans créer de précédent et par simple courtoisie à l'égard des femmes, nous autorisions une représentante de cette organisation internationale féministe à lire une déclaration, sans préjuger de la suite qui sera donnée à la proposition des États-Unis sur la question afférente aux ONG.

Je propose que nous ayons la possibilité d'accepter cette proposition par consensus tout en donnant suite à la proposition du représentant du Brésil visant à faire en sorte que vous meniez des consultations concernant des consultations officieuses concernant les conditions régissant la participation des ONG. Mais, s'agissant de cette décision concrète ne créant aucun précédent, proposée par le Secrétaire général, je propose que nous l'adoptions par consensus.

Le Président (*parle en russe*): Je remercie le représentant de l'Algérie de sa déclaration et de sa proposition. Puisque nous discutons d'un point de procédure, je pose la question suivante à la Conférence: acceptons-nous d'écouter, lors de notre séance du 9 mars, une déclaration d'une représentante de cette organisation non gouvernementale, étant entendu que cette décision ne créera pas de précédent pour la suite de nos travaux? Le Président mènera ensuite des consultations avec les délégations sur les moyens d'examiner la question de la participation des ONG aux travaux de la Conférence et, suivant la proposition du représentant de la Fédération de Russie, la Conférence pourra poursuivre l'examen de la question en séance plénière.

La Conférence accepte-t-elle le contenu de la proposition de l'Ambassadeur de l'Algérie?

Je remercie les délégations de leur compréhension. Je considère que la Conférence décide d'autoriser une représentante de cette ONG à participer à notre séance plénière du 9 mars.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en russe*): Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Je vois les représentants de la Suisse et de la Colombie. Je donne la parole à l'Ambassadeur de la Suisse.

M. Lauber (Suisse) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je suis quelque peu troublé par la procédure, mais satisfait des résultats. Je me limiterai par conséquent à féliciter chacun de cette décision. Si elle préfigure ce que nous allons faire dans les semaines qui viennent, alors je m'attends à de grandes choses de la part de cette auguste instance.

Le Président (*parle en russe*): Merci de votre déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de la Colombie.

M. Ávila Comacho (Colombie) (*parle en espagnol*): Dans le même ordre d'idées, Monsieur le Président, la délégation colombienne se félicite de la décision que nous venons de prendre et qui autorise la participation de la société civile à nos travaux. Nous tenons à nous associer à tout ce que nos collègues viennent de dire, et aussi au premier point abordé par notre collègue norvégienne: nous devons reconnaître l'importance du rôle de la société civile, particulièrement aujourd'hui, alors que nous commémorons un nouvel anniversaire

de la Convention sur les mines antipersonnel. Cette décision est un exemple clair du rôle productif et effectif joué par ces acteurs, qui occupent une place prépondérante dans nos travaux.

Le Président (*parle en russe*): Je vous remercie de votre déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole?

Cela ne semble pas être le cas. Je tiens à remercier la représentante de la Norvège d'avoir soulevé ce point, qui a été réglé avec succès, et, bien entendu, je remercie toutes les délégations pour les échanges productifs que nous avons eus et pour leur participation à l'examen des possibilités offertes aux ONG de participer aux travaux de cette instance.

Nous pouvons donc clore la séance. La prochaine séance plénière aura lieu aujourd'hui, à 15 heures. Le Ministre irlandais des affaires étrangères s'adressera à la Conférence, comme annoncé précédemment.

La séance est levée.

La séance est levée à 11 h 25.